

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 DECEMBRE 2024

Délibération n°2024.12.168 B

Attribution des aides sport 2024 inférieures à 23 000 €

LE CIND DECEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17h30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 29 novembre 2024

Secrétaire de Séance: Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **22**

Nombre de pouvoirs: **2**

Nombre d'excusés: **2**

Nombre d'absents : **1**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Ont donné pouvoir :

Philippe VERGNAUD à Pascal MONIER, Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT,

Excusé(s):

Hélène GINGAST, Vincent YOU,

Absent(s):

Jean-Luc MARTIAL,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241205-2024_12_168B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2024

Publication : 11/12/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 DECEMBRE 2024

**DELIBERATION
N°2024.12.168 B**

Rapporteur : Gérard DEZIER

ATTRIBUTION DES AIDES SPORT 2024 INFÉRIEURES A 23 000 €

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

- ODD 3 : soutien à l'activité sportive sous toutes ses formes.
- ODD 4 : politique enfance jeunesse
- ODD 5 : politique d'égalité

Par délibération n°102 du 15 mars 2018 modifiée par la délibération n°232 du 13 décembre 2023, le conseil communautaire a décidé la généralisation des compétences facultatives des anciennes communautés en matière de sports à tout le territoire de GrandAngoulême dans le cadre d'une compétence unique.

Par délibération n°103 du 15 mars 2018 modifiée par la délibération n°91 du 19 mai 2022, et par la délibération n°181 du 14 novembre 2024, les modalités d'intervention de GrandAngoulême ont été arrêtées afin de permettre l'instruction des demandes d'aides émanant des associations sportives.

Le champ d'application de la compétence facultative *sport* comprend trois axes qui participent directement au rayonnement et au renforcement de l'attractivité du territoire :

1. Soutien et développement des activités et manifestations sportives ;
2. Accompagnement et soutien aux clubs et structures sportives professionnelles et/ou de haut niveau ;
3. Soutien aux clubs dont l'activité est unique sur le territoire.

Chaque année, une projection est réalisée lors des orientations budgétaires. Le budget alloué à ce dispositif pour 2024 est de 250 000 €.

Habituellement le groupe de travail sport étudie :

- le soutien aux événements sportifs d'envergure communautaire lors du 1^{er} trimestre,
- le soutien aux clubs amateurs de haut niveau et sportifs individuels du territoire au 2^{ème} trimestre.
- une dernière étude de demandes exceptionnelles liées à des manifestations et/ou à des résultats sportifs de dernières minutes se fait en fin d'exercice budgétaire.

Les différentes demandes font l'objet d'une étude au cas par cas et ne peuvent donc aboutir obligatoirement à une réponse favorable.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241205-2024_12_168B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2024

Publication : 11/12/2024

Dans ce cadre, GrandAngoulême a reçu et instruit, au regard des critères d'intervention décidés par l'agglomération, 11 demandes de soutien financier de clubs à hauteur de 38 000 €, dont 8 au titre du dispositif de soutien aux clubs dont l'activité est unique sur le territoire.

A titre exceptionnel, dans le cadre du soutien et du développement des activités et manifestations sportives du territoire, il est proposé un soutien à l'association des Sauveteurs de la Charente qui assure la sécurité de la plupart des manifestations sportives organisées, tout au long de l'année, sur le territoire.

Concernant le « soutien aux événements sportifs d'envergure communautaire », il est proposé de retenir les manifestations « Triathlon de Sireuil » et le championnat bi-départemental (Charente et Charente-Maritime) d'escalade pour un montant total de 3 300 €. En contrepartie du soutien financier, les différentes associations s'engagent à promouvoir le soutien de GrandAngoulême lors de la manifestation selon les possibilités de l'organisation (annonces micro, chaussettes Vauban, logo GrandAngoulême sur supports de communication, site internet, réseaux sociaux...).

Enfin, pour les sportifs de haut niveau inscrits sur liste ministérielle, GrandAngoulême a reçu et traité deux nouvelles demandes pour un montant de 2 000 € :

- Magali ROUSSET, pongiste, sur liste ministérielle « sénior » : 1 000 €
- et à titre exceptionnel, en raison de ses résultats sportifs récents (Champion de France moto 2023 et participations aux compétitions internationales 2024) il est proposé d'attribuer à Louis PAPELARD un montant de 400 € au titre de son statut de sportif de haut niveau Espoir et 600 € au titre de ses résultats. En effet, cet athlète est domicilié et scolarisé sur le territoire de GrandAngoulême mais comme la discipline n'existe pas sur le territoire il est obligé d'être licencié dans un club extérieur.

Le concours de GrandAngoulême est attribué pour la saison 2024/2025. Il n'a aucun caractère de reconduction obligatoire.

Soutien aux clubs dont l'activité est unique sur le territoire : 8 demandes				
Association		Soutien antérieur et montant		Montant proposé
Angoulême Bowling Club		Nouveau dispositif : première année		3 000 €
Angoulême Natation Artistique				3 000 €
Angoulême Natation Charente				3 000 €
Aéroclub d'Angoulême				3 000 €
Lynx Angoulême Baseball Softball				3 000 €
Cercle Escrime Salle Taillefer Angoulême				3 000 €
Stand de tir Angoumoisain				3 000 €
JSA Triathlon				3 000 €
Soutien aux clubs amateurs de haut niveau : 2 demandes				
Association	Soutien antérieur et montant	Niveau de pratique et montant proposé	Motif et montant de la prime proposé	Montant total proposé
ASJ Soyaux	2022 : 20 000 €	Nationale féminine U19 : 6 000 €		6 000 €
Tennis de Table de la Grand Fond (TTGF)	2020 – 3 000 € 2021 – 3 000 € 2022 – 3 000 € 2023 – 3 000 €	National 2 3 000 €	1 000 € pour la deuxième équipe évoluant au même niveau	4 000 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241205-2024_12_168B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2024

Publication : 11/12/2024

Soutien aux événements sportifs d'envergure communautaire: 1 demande					
Association	Projet et date	Informations	Soutien antérieur et montant	Montant sollicité	Montant proposé
Association Sportive de Sireuil	18ème édition Triathlon de Sireuil (en partenariat avec la JSA Triathlon) 1 ^{er} septembre 2024 Budget prévisionnel : 29 000 € Manifestation avec inscriptions 400/500 participants 200 bénévoles 300/500 spectateurs	500 participants – Niveau Régional – label Triathlon durable – 3 communes aggro et 3 hors aggro – soutien à CUTIS LAXA International	2019 – 2 000 € 2020 – 1 000 € (50 % du montant initialement attribué par le CC, malgré l'annulation de la manifestation en raison de la crise sanitaire, pour les frais engagés) 2021 – idem 2020 2022 – 2 000 € 2023 – 2 000 €	GA 2 000 € Communes 700 € (+ 4 500 € de prestations) CR 3 000 € CD 2 000 €	2 000 €
Comité territorial Charente FFME	23 et 24 novembre 2024 Budget prévisionnel : 6 850 € Manifestation avec inscription	150 grimpeurs pour le championnat bi-départemental 150 grimpeurs de 8 à 16 ans pour le challenge jeunes	1 ^{ère} demande	GA 2 000 €	1 300 €
Soutien aux sportifs de haut niveau inscrits sur liste ministérielle: 2 sportifs					
Association	Niveau de pratique et montant maximum d'aide		Nom de l'athlète	Montant proposé	
Tennis de Table de la Grand Fond (TTGF)	Liste sénior : 1 000 €		Magali ROUSSET	1 000 €	
Val de Vienne Moto (VVM)	Liste espoir : 400 € Bonus Champion de France 2023 et compétitions internationales 2024 : 600 €		Louis PAPELARD	1 000 €	
Soutien exceptionnel, pour l'accompagnement et le développement des activités et manifestations sportives du territoire					
Association	Soutien antérieur et montant			Montant proposé	
Les Sauveteurs de la Charente	Aucun soutien antérieur			4 000 €	

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, y compris à titre personnel ou familial par ces versements.

Je vous propose :

D'ATTRIBUER aux associations suivantes,

- Un montant total de 24 000 € en soutien au caractère unique de l'activité proposée par huit d'entre elles :
 - Angoulême Bowling Club : 3 000 €
 - Angoulême Natation Artistique : 3 000 €
 - Angoulême Natation Charente : 3 000 €
 - Aéroclub d'Angoulême : 3 000 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241205-2024_12_168B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2024

Publication : 11/12/2024

- Lynx Angoulême Baseball Softball : 3 000 €
 - Cercle Escrime Salle Taillefer Angoulême: 3 000 €
 - Stand de tir Angoumoisain : 3 000 €
 - JSA Triathlon : 3 000 €
- Un montant total de 10 000 € en soutien au niveau de pratique :
 - ASJ Soyaux : 6 000 €
 - Tennis de Table de la Grand Font (TTGF) : 4 000 € (3 000 € pour le niveau de pratique et 1 000 € de bonus pour la deuxième équipe engagée dans le championnat).
 - Un montant de 3 300 € pour les manifestations sportives :
 - Association Sportive de Sireuil : 2 000 € pour le Triathlon du Pont de Sireuil,
 - Comité territorial Charente FFME : 1 300 € pour le championnat bi-départemental Charente / Charente-Maritime.
 - Un montant de 2 000 € en soutien aux sportifs de haut niveau :
 - Tennis de Table de la Grand Fond (TTGF) pour Magali ROUSSET : 1 000 € (liste ministérielle sénior)
 - Val de Vienne Moto (VVM) pour Louis PAPELARD : 400 € liste espoir et 600 € bonus Champion de France 2023 et compétitions internationales 2024.
 - Un montant de 4 000 € dans le cadre du soutien et du développement des activités et manifestations sportives du territoire :
 - Les sauveteurs de la Charente : 4 000 €

D'AUTORISER Monsieur le Président ou la personne dûment habilitée à signer les documents afférents à la mise en œuvre des opérations.

D'IMPUTER la dépense sur le budget général – chapitre 65 – fonction 30 2 et fonction 326.

<p>Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (Jean-Luc MARTIAL ne prend pas part au débat et au vote) ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE</p>
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241205-2024_12_168B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2024

Publication : 11/12/2024